

<http://ecoleetsociete.se-uns.org/DNB-on-avance-a-reculons>



École & société

DNB : on avance à reculons

- Éducation - Le collège -

Date de mise en ligne : jeudi 30 novembre 2017

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

En 10 ans, le brevet des collèges a été revu à 4 reprises. La session 2017 était la première du DNB "post-refondation". Avant même que les évolutions soient "digérées", le nouveau ministre impose en cours d'année de nouveaux changements pour la session 2018... dont certains sont surtout des retours en arrière.

Épreuves terminales

Leur poids relatif est renforcé : on passe de 400 points pour le socle et 300 points pour les épreuves terminales à 400 points pour chaque bloc.

Alors que le ministre veut réduire le nombre d'épreuves terminales au lycée, il augmente leur poids au brevet. Dommage, l'évaluation des domaines du socle permet d'avoir une approche progressive, sur le temps long, des différentes compétences alors que là on va « jouer » une part croissante des points sur des épreuves disciplinaires...en deux jours !

Pour le SE-Unsa lier plus fortement les mentions aux épreuves terminales aurait permis plus efficacement de mettre en valeur ces épreuves sans remettre en cause l'importance du positionnement sur le socle par le conseil de classe...

Maîtrise du socle

Grâce aux amendements proposés par le SE-Unsa lors du Conseil supérieur de l'Éducation du 19 octobre dernier, (et contrairement à ce que prévoyait le projet de décret) il n'y aura aucune modification de barème pour l'évaluation des niveaux de maîtrise du socle afin que l'écart entre niveau 2 (25 points) et niveau 3 (40 points) reste significatif.

Épreuves écrites

À la place des 2 épreuves écrites subdivisées (50 points pour chaque partie = 200 points au total), **4 épreuves distinctes (300 points au total)** :

- Français : **100 points**
- Histoire-géographie-EMC : **50 points**
- Mathématiques : **100 points**
- Physique-Chimie ou SVT ou technologie (2 parmi les 3) : **50 points**

Le SE-Unsa s'est opposé à ce choix qui hiérarchise les disciplines. Il souhaite qu'on conserve un nombre de points égal pour chaque épreuve écrite.

Les enseignants de l'Unsa ont demandé que les épreuves écrites fassent l'objet d'une réflexion pour qu'elles aident au positionnement sur les composantes du socle par le conseil de classe.

Épreuve orale

On ajoute histoire des arts à l'épreuve orale, mais pourquoi ? La présentation des EPI et des parcours permettait déjà de mettre en valeur le parcours d'éducation artistique et culturelle et de mettre en oeuvre une démarche de projet, choisi par l'élève, plus intéressante en terme de compétences que la simple présentation d'un dossier écrit telle qu'elle pouvait avoir lieu auparavant.

DNB : on avance à reculons

Toutes les modifications proposées par le SE-Unsa au Conseil supérieur de l'Éducation ont obtenu un large soutien du Conseil. Pour autant, le ministère a mis le projet aux voix sans aucune modification. Il a été rejeté par 36 voix contre, 8 voix pour et 25 abstentions.

En conclusion, au SE-Unsa, nous regrettons que le ministère se précipite dans des changements en cours d'année, peu compatibles avec l'école de la confiance qu'il annonçait à sa nomination. Le SE-Unsa réclame la mise en oeuvre rapide d'outils pour accompagner les enseignants pour l'évaluation des niveaux de maîtrise du socle commun.

Le DNB du 21e siècle, dont les épreuves rendraient compte réellement des compétences acquises à l'issue de la scolarité commune, reste à construire.